

**Appel à candidature**  
**EQUIPE MUTUALISEE DE NUIT KERAOUL -**  
**STERGANN**

L'Association Don Bosco, Association du secteur social et médico-social, intervient sur le Finistère dans les registres des services aux personnes handicapées, de l'inclusion sociale et professionnelle, de la formation, de la protection de l'enfance et de l'éducation à l'environnement.

**L'Association recrute au sein de l'EQUIPE MUTUALISEE DE NUIT KERAOUL - STERGANN**  
**un AS (H/F) en Mobilité interne définitive ou Mobilité Interne Temporaire**

**MISSIONS**

Sous la responsabilité de l'équipe de direction et dans le cadre d'une équipe de nuit (Aide-Soignant/IDE) mutualisée entre les deux établissements, vous assurez les soins de confort et la sécurité des adultes durant la nuit dans le respect des personnes en conformité avec le Projet d'Etablissement.

Vos missions principales :

- Dispenser les soins d'hygiène, de confort et de sérénité aux résidents la nuit.
- Observer les résidents et mesurer les principaux paramètres liés à leurs états de santé
- Contribuer à l'hygiène générale des locaux
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes
- Garantir la continuité de la prise en charge entre le jour et la nuit en particulier dans le domaine du soin.

**NIVEAU ET COMPETENCES**

- Titulaire du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) + AFGSU valide
- Connaissance et expérience du public visé (polyhandicap et autisme) appréciées

**CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

Statut : non cadre

Lieu : poste basé à LA ROCHE MAURICE

Temps de travail : temps plein – 1 WE /3

Poste à pourvoir : à partir du 9/12/2024

Convention collective : CCN 66 - Classification : AS - Rémunération de base : 1 742.53 € brut

**Les candidatures (lettre de motivation + C.V.) sont à adresser pour le 29/11/2024 à :**

**Monsieur Directeur**  
**EAM – MAS STERGANN / Association Don Bosco**  
**Route de Pencran – 29800 LA ROCHE MAURICE**  
**stergann@donbosco.asso.fr**  
Ainsi qu'une copie au service Ressources Humaines  
Parc d'innovation de Mescoat  
7 rue Ingénieur Jacques Frimot  
29800 LANDERNEAU  
rh@donbosco.asso.fr

Pour plus d'informations, se référer à l'accord relatif aux mesures destinées à favoriser la mobilité interne et externe dès le début de la procédure de PSE disponible via ce QR code : il vous suffit de cliquer sur l'icône ou le flasher.

Cet accord est également disponible à l'affichage dans vos établissements /services.



**Afin de favoriser les démarches de mobilité interne, le salarié peut bénéficier à sa demande, en concertation avec les deux services concernés :**

**D'une période de 3 jours d'immersion consécutifs ou non**, en amont de la commission de recrutement, afin de lui permettre d'établir un premier contact avec son potentiel futur environnement professionnel. Le salarié informe sa direction par mail (copie au service RH) de son souhait de bénéficier de journées d'immersion. Sa direction les organise en concertation avec le service d'accueil.

**D'une période d'adaptation**, applicable aux salariés dont la catégorie professionnelle est impactée par le projet de licenciement économique. Elle débute à la date de prise effective du poste et dure 1 jour ouvré par semaine dans la limite de 15 jours ouvrés en cas de mobilité temporaire et 30 jours ouvrés en cas de mobilité définitive. Le salarié peut s'il le souhaite mettre un terme à cette mobilité ou reclassement.